



# Lauréats des l'innovation Bio360 2025

## Prix OR Innovation



### CH4 Process

*Catégorie BIOGAZ*

**Caractérisation & régénération de membranes d'épuration biométhane**



L'entreprise CH4 Process propose un nouveau service, l'analyse des performances des membranes céramiques et leur restauration le cas échéant. Cette innovation a séduit le jury de part son adéquation avec les besoins du marché et son intérêt vis-à-vis de l'économie et de l'impact environnemental des projets. L'idée d'effectuer une restauration d'équipements pouvant alimenter

un marché d'occasion ou d'éviter le rachat d'un nouveau matériel neuf est complètement dans l'aire du temps : le réemploi. Le dossier présenté au jury était bien documenté avec des preuves scientifiques à l'appui.



### KiRa Technology

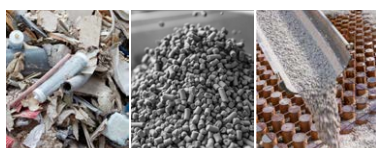
*Catégorie BIOCHAR*

**BioGS-1.0**



KiRa Technology propose une solution innovante avec son système de micro-cogénération utilisant la gazéification pyrolytique avancée pour produire 1 kWe d'électricité et de chaleur à partir de biomasses variées, y compris des résidus agricoles. Le BioGS-1.0 génère un biochar à plus de 90 % de carbone, offrant des émissions négatives et une valeur ajoutée comme amendement des sols.

Validé sur le marché avec des unités opérant dans des lieux exigeants, il promet un impact majeur pour les petites applications.



### Néolithe

*Catégorie EDC*

**l'Anthropocite**



L'innovation de Néolithe réside dans la transformation de déchets non recyclables et non dangereux en granulats pour le béton, offrant ainsi une alternative circulaire à la mise en décharge et à l'incinération. Son procédé breveté de Fossilisation Accélérée® réduit les émissions de CO<sub>2</sub> et séquestre le carbone biogénique, stoppant ainsi sa libération dans l'atmosphère. Avec l'ambition de passer à des

usines de 100 000 tonnes, les avantages de Néolithe pour la société résident dans la création d'économies circulaires locales, le soutien à l'industrie de la construction et la réalisation de progrès vers la neutralité carbone.



### ProGranul France

*Catégorie BIOMASSE*

**Rouleau Graissé à Vie (RGV)**



Les rouleaux Rouleau Graissé à Vie (RGV) de Prodesa se caractérisent par une conception sans lubrification, utilisant moins de 1 kg de graisse par rouleau pendant toute sa durée de vie. Grâce à un lubrifiant spécialisé pour les systèmes PROGRANUL et au maintien de l'intégrité du film d'huile, ils réduisent la maintenance, évitent la contamination des granulés et réduisent

l'impact sur l'environnement. Éprouvés par des milliers d'heures de fonctionnement dans des environnements à haute pression, les rouleaux RGV font preuve de performances constantes et sont prêts pour le marché, avec des avantages opérationnels significatifs.

# Prix de



## les Lauréats

## Prix Argent Innovation

**methagora**



### **Methagora**

*Catégorie BIOGAZ*

**Le gaz porté**



L'entreprise Methagora a présenté au jury son Hub d'injection de biométhane porté. Même si le sujet n'est pas nouveau, sa mise en œuvre n'a jamais été faite en France avant. Cette première française sert donc de référence pour la filière biométhane et va apporter des retours d'expériences intéressantes. Le jury

félicite donc cette initiative. Le biogaz porté permet aux unités de méthanisation loin du réseau de gaz naturel d'injecter leur biométhane et de mutualiser le poste d'injection avec d'autres unités. Le dossier proposé au jury était très bien détaillé avec des détails techniques et économiques.

**Calpech**



### **Calpech**

*Catégorie BIOGAZ*

**CE-IN Biogas**



L'entreprise espagnole Calpech a développé un additif à base d'un sous-produit de l'industrie de l'huile d'olive pour optimiser la production de biométhane. La nanoparticule produite est composée d'oxyde de fer et de carbone. Ajouté en petite quantité dans les digesteurs, l'additif a pour effet de

réduire la production de  $H_2S$  et d'optimiser la production de biogaz avec des résultats allant jusqu'à 40 % de biogaz en plus. Cet additif biosourcé constitue donc une innovation pour la filière sur les critères économique et environnemental.